COMMUNE de FAYS

Procès Verbal du Conseil Municipal

Année 2023

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de membres participants au vote : 10**

**Quorum : 6**

COMMUNE de FAYS

DEPARTEMENT VOSGES

Conseil Municipal du 17 mars 2023

Horaires : 20h

Ancienne salle d’école de la Mairie

**Personnes présentes** :

DIDIER Gérard - HODE Dominique - HUERTAS Anne-Marie –LALEVEE Laurence- PERRIN Marie-Paule - REGOURDAL Jean-Paul - RENAUD Stéphanie – ROST Charles- TISSERANT Dominique

**Personne absente** : HOLLARD Annette procuration à Anne-Marie HUERTAS

**Président de la séance** : Anne-Marie HUERTAS

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul REGOURDAL

Approbation du dernier compte rendu

* 1. Arrêt du versement du FCTVA pour les Commissions Syndicats de Gestion de Biens Indivis
	2. Enfouissement des réseaux secs Tranche 3 – Rue des Mauvais Blés
	3. Descriptif des dépenses inscrites au compte 623 «publicité, publications, relations publiques»
	4. Location appartement communal
	5. Délibération comptes de gestion Commune et Eau 2022
	6. Délibération comptes administratifs Commune et Eau 2022
	7. Affectation des résultats Commune et Eau

Signatures des délibérations

* 1. Modification durée hebdomadaire de l’adjoint administratif
	2. Orientation budgétaires pour BP 2023
	3. Questions diverses

**Note de synthèse :**

1. **Versement du FCTVA pour les CSGB**

Compte tenu de l’existence du Syndicat de biens indivis entre Fays et Laval, Mme Le maire procède à la lecture de la proposition de délibération pour conserver la FCTVA

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

1. **Enfouissement des réseaux secs Tranche 3**

Au regard des propositions de coût pour la tranche 3, le conseil décide d’effectuer les travaux concernant la Rue des Mauvais Blés pour l’enfouissement des réseaux secs de l’éclairage public et du téléphone

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

1. **Location appartement communal**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le bail concernant le logement communal qui sera loué à compter du 01 avril 2023

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

1. **Descriptif des dépenses inscrites au compte 623 :Publicité, publications et relations publiques**

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

1. **Délibération comptes de gestion Commune et Eau 2022**

Comptes du percepteur identiques à ceux de la commune, adoption des comptes de

gestion 2022-Commune et Eau

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

1. **Délibération comptes administratifs Commune et Eau 2022**

Sortie du Maire et vote par le 1er adjoint.

APPROBATION du compte administratif 2022 **COMMUNE** arrêté comme suit :

* Fonctionnement :
	+ Dépenses : 152 271,73 €
	+ Recettes : 369 910,65 €
	+ Excédent : 217 638,83 €
* Investissement :
	+ Dépenses = 159 796,11 €+ 14 500 € (restes à réaliser) = 174 296,11 €
	+ Recettes : 157 025,31 €
	+ Déficit : - 17 270,80 €
* Résultat définitif = Excédent global : 200 368,03 €

Le conseil constate que toutes les opérations, tant en recettes qu’en dépenses ont été régulièrement effectuées.

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

APPROBATION du compte administratif 2022 **EAU** arrêté comme suit :

* Fonctionnement :
	+ Dépenses : 15 642,53 €
	+ Recettes : 160 769,44 €
	+ Excédent : 145 126,91 €
* Investissement :
	+ Dépenses : 2 535,00 €
	+ Recettes : 52 425,38 €
	+ Excédent : 49 890,38 €
* Résultat définitif = Excédent global : 195 017,29 €

Le conseil constate que toutes les opérations, tant en recettes qu’en dépenses ont été régulièrement effectuées.

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

1. **Affectation des résultats Commune et Eau**

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l’exercice 2022 en adoptant le compte administratif **COMMUNE** qui fait apparaître :

* Un solde d’exécution de la section d’investissement déficitaire de : 2 770,80 €
* Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de : 217 638,83 €

Par ailleurs, la section d’investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

* En dépenses pour un montant de 14 500 €
* En recettes pour un montant de 0 €
* Le besoin net de la section d’investissement peut être estimé à 17 270,80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE d’affecter le résultat de l’exercice 2022 de la façon suivante :

* Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 17 270,80 €
* Ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 200 368,03 €

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l’exercice 2022 en adoptant le compte administratif **EAU** qui fait apparaître :

* Un solde d’exécution de la section d’investissement excédentaire de : 49 890,08 €
* Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de : 145 126,91 €

Par ailleurs, la section d’investissement laisse apparaître des restes à réaliser : 0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE d’affecter le résultat de l’exercice 2022 de la façon suivante :

* Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
* Ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 145 126,91 €

Adoption de la délibération : vote à l’unanimité

**Questions diverses :**

 **Orientation budgétaires pour BP 2023**

Travaux amélioration isolement bâtiment mairie :

* remplacement fenêtres, volets, plafond et luminaires… Devis en cours pour les menuiseries

Travaux voirie :

* Etude par un cabinet de maitre d’œuvre, de l’état de la chaussée et du coût des éventuels travaux, permettant une priorisation et un planning des travaux jusqu’à la fin du mandat.
* Entretien classique : nid de poules, détérioration de la chaussée, voie d’eau, arbre sur la route de FAYS.

 Sécurité incendie : Suite à une convention avec le SDIS pour mise à disposition de matériel, un contrôle des poteaux incendie a été effectué.

Travaux réseau eau

* Etudes des fuites potentielles en cours

**ATTENTION : vote des budgets Commune et Eau Année 2023- le 14 avril 2023 à 20h**